

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIOUX

Séance du 17 février 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Votants : 12

L'an deux mille vingt deux, le dix sept février à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

Date de la convocation:

10 février 2022

Présents : MM. Philippe SOULISSE, Jean-Michel MEGRAUD,
Francis BONNIN, Benoît BRIDIER, Daniel FAURE, Jean Joël BODIN,
Stéphane BOUILLON, François TURPIN, Sylvain GOUGEON
Mmes Sylvie VIGNAUD, Claude LOISEAU, Nathalie DUCHIRON

Absents excusés : Gaëlle LUCAZEAU, Nadège GERBIER, Nicolas
CHAUDET

Monsieur BOUILLON Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

I SALLES COMMUNALES – REVISION TARIF LOCATION AU 01 MARS 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 08 décembre 2014 concernant la réglementation de la salle des fêtes, de l'ancienne cantine ainsi que les tarifs appliqués à ce jour et propose leurs révisions.

Monsieur le Maire présente un tableau qui regroupe les différents tarifs de location de salles de 8 communes voisines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

décide à l'unanimité de modifier les tarifs de la manière suivante :

- Tarif location salle des fêtes pour le week-end à compter du 01er mars 2022 :
Habitant de la commune : 120€
Personne hors commune : 270€
- Tarif location ancienne cantine pour le week-end à compter du 01er mars 2022
Habitant de la commune : 90€
Personne hors commune : 150€

Le montant du forfait ménage appliqué reste le même, soit 50€, et la caution reste inchangée, à 400€ pour la salle des fêtes et 200€ pour l'ancienne cantine.

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifié conforme



Maire, **Philippe SOULISSE**